



AVIS PUBLIC

La commune de Maillat lance une procédure simple

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Maillat
110 route de Peyriat 01430 MAILLAT
Téléphone : 04-74-75-71-74

Procédure de passation :

Procédure simple en application de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Objet de la consultation :

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière de le Chanay

La mission confiée au futur maître d'œuvre sera une mission de maîtrise d'œuvre comprenant la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, l'analyse et l'élaboration du rapport d'analyse des offres, le suivi du chantier, suivi administratif et financier y compris des subventions, la réception de chantier.

Caractéristiques principales : prestations intellectuelles

Modalités d'attribution de la mission :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre 60%
- Prix des prestations 40%

Date limite de réception des offres : le 31/01/2024 à 12 heures.

Durée de validité des offres : 90 jours

Date et durée de publication : du 16/01/2024 au 31/01/2024

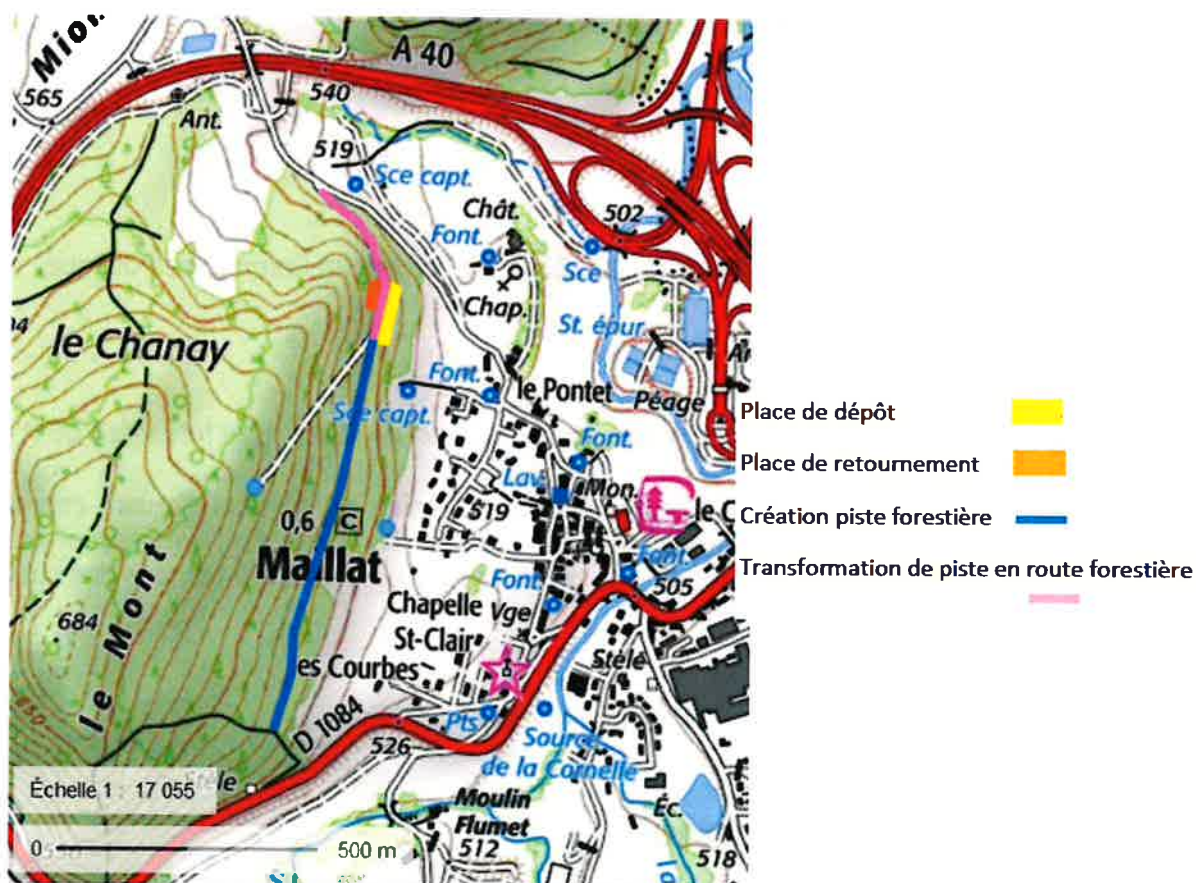
Modalités d'affichage :

- Site internet de la Mairie de Maillat
- La voix de l'Ain

CONTEXTE :

La desserte forestière forestière des parcelles propriétés de la commune nécessite des aménagements visant à améliorer l'exploitation des bois. Cette consultation est lancée pour recruter le maître d'œuvre qui accompagnera la commune dans la gestion de ces travaux.

Ces travaux correspondent à la création de 750ml de piste forestière ; la transformation de 300ml de piste existante en route forestière empierrée ; la création de 2 places de dépôt/retournement.



CONTENU DE L'OFFRE :

Dans sa réponse, le candidat devra :

→ Pour le jugement du critère « valeur technique »

- Présenter son entreprise
- Donner la composition de l'équipe chargée de la mission ainsi que ses qualifications
- Donner des références pour des missions analogues
- Proposer un planning à compter de la date de notification de la commande de la mission

→ Pour le jugement du critère « prix »

Décomposer sont prix par phases

- Assistance pour passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance pour les opérations de réception
- Suivi et constitution du dossier de demande de versement des subventions

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :

Le prix est ferme et forfaitaire.

La mission sera rémunérée à l'avancement jusqu'à 80%, sur présentation de factures. Le solde de 20% sera payé à réception (et levée des éventuelles réserves) des travaux.

CONTACT TECHNIQUE EN MAIRIE :

Nom/prénom : Mr FALLAVIER Guy

Tel : 04 74 75 71 74

Mail : marie@maillat.fr